

**Minutes de la réunion sur le Cadre de partenariat stratégique (CPS) du Groupe Banque Mondiale
2016-2020**

30 Octobre 2015

Lieu : Mission des Nations Unies en Tunisie (OHCHR), Tunis

Participants (UN): Jelena Paunovic (PUNIDO), Giordano Segneri (BCR), George Gonzales (UNICEF), Mohammed Bengoumi (FAO), Mohamed Lassad Soua (UNAIDS) – **A compléter avec UN**

Participants (Banque Mondiale) : Eileen Murray (Représentante Résidente), Fabrice Houdart (Chargé Principal de Projets).

A l'occasion de la réunion de l'UNCT du 30 Octobre 2015, la Banque Mondiale a tenu une discussion sur la dernière ébauche de son Cadre de partenariat stratégique du Groupe Banque Mondiale 2016-2020. Eileen Murray a présenté les grandes lignes de la stratégie.

Documents de base et coordination. Le Chef de l'UNCT a tout d'abord mentionné la nécessité d'ajouter l'UNDAF - *PLAN CADRE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT TUNISIE 2015-2019* - (UNDAF 2015-2019 pour la Tunisie - <http://www.onu-tn.org/uploads/actualites/14101747810.pdf>) parmi les documents de base et de renforcer la coordination avec le système des Nations Unies. Il a souligné les nombreuses opportunités de coopération autour des trois axes stratégiques de l'UNDAF : 1. *Gouvernance démocratique* ; 2. *Modèle économique inclusif, durable et résilient* et 3. *Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité*.

Réforme du service public. Un participant a mentionné l'importance de la réforme de l'administration et du service public. Eileen Murray a mentionné l'importance de prendre en compte l'économie politique et le timing d'une telle réforme.

Partenariat. Un autre participant a aussi demandé de mettre l'accent sur le partenariat dans le document en particulier autour du troisième pilier dans lequel les Nations Unies sont très actives en Tunisie.

Droits de l'homme. L'OHCHR a demandé si les droits de l'homme sont adressés dans la stratégie. L'équipe a répondu que si en effet les droits de l'homme ne sont pas mentionnés dans le document, le troisième pilier sur l'inclusion sociale, et en particulier le premier sous-objectif « *Objectif 3.1: Promouvoir la liberté d'expression, la participation, la transparence et la responsabilisation* » a pour objectif de renforcer ces droits, y-compris économiques, particulièrement pour les jeunes, les femmes et les populations des régions défavorisées. Par ailleurs, la Banque mentionne le défi de maintenir la paix sociale tout en assurant que les libertés individuelles acquises durant la révolution soient préservées.